

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE (SIAHVA)
STATION D'EPURATION
PROMENADE DU BERNET
65170 VIELLE-AURE

Tél : 05.62.39.40.74

Email : siahva-administratif@wanadoo.fr

www.siahva.fr

PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 20 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 avril, à 14 heures le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Station d'Épuration de Vielle-Aure, (salle de l'aquascope) sous la présidence de Jean MOUNIQ.

16 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 9 membres présents.

Etaient présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Jean-Michel ISOART, Louis RICARD, Michel MILLET, Jean-Michel MARIA, Jacques SALAT, Dominique FOURCADE LAVIGNE, André DUBAN, Alain PENEVEYRE, Lucien FERRAS et René DARAN

Absents excusés : Mr Didier BRUN

Absents : Mrs Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN et Philippe SPITERI

Mr Didier BRUN a donné procuration à Mr Jean-Michel MARIA

A été désigné secrétaire de séance : Mr Jean-Michel ISOART

Etaient également présentes Mmes Marie-Claire CAMES BAUDOUIN Ingénieur du service et Pascale BURRE Secrétaire

Les convocations ont été envoyées le 4 avril 2023

Ordre du jour :

- *Approbation du Procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2022*
- *Compte de gestion 2022*
- *Compte administratif 2022*
- *Affectation du résultat de l'exercice 2022*
- *Budget primitif 2023*
- *Redevance d'assainissement collectif 2023*
- *Admission en non-valeur*
- *Contrôle de tout nouveau raccordement d'immeuble au réseau d'assainissement collectif*
- *Groupement de commandes avec la commune de GUCHEN et le SIABAG pour les travaux modernisation des systèmes de communication et de supervision*
- *Groupement de commandes avec la commune de Vignec pour les travaux Quartier Biègle*
- *Demande de subventions pour les travaux de modernisation des systèmes de communication et de la supervision du SIAHVA*
- *Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation de réseaux*
- *Rapport annuel d'activité 2022*
- *Questions diverses*

Début de la séance : 14 H 00

Fin de la séance : 17 H 00

En introduction de séance, le Président :

- ✚ *indique que le quorum est atteint,*
 - ✚ *propose Monsieur Jean-Michel ISOART, en qualité de secrétaire de séance,*
 - ✚ *soumet à l'approbation des membres du comité, le procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical du 17 novembre 2022.*
- Le procès-verbal n'appelle aucune observation particulière de la part des membres présents et est adopté à l'unanimité,*

Compte de gestion 2022

Le comité syndical, approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur Jean-Marc BIZERN, trésorier syndical du syndicat d'assainissement.

Compte administratif 2022

Monsieur Jean PAUCIS présente le compte administratif 2022 qui se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	- €	683 724.79 €	-.€	1 979 194.87 €	-.€	2 662 919.66 €
Opérations de l'exercice	1 397 888.91 €	1 162 428.55 €	520 970.73 €	635 740.65 €	1 918 859.64 €	1 798 169.20 €
TOTAUX	1 397 888.91 €	1 846 153.34 €	520 970.73 €	2 614 935.52 €	1 918 859.64 €	4 461 088.86 €
Résultat de l'exercice	235 460.36 €			114 769.92 €	120 690.44	
Résultats de clôture	- €	448 264.43 €		2 093 964.79 €		2 542 229.22 €
Reste à réaliser	- €		186 000.00 €	7 000.00 €	186 000.00 €	7 000,00 €
TOTAUX CUMULES	1 397 888.91 €	1 846 153.34 €	706 970.73 €	2 621 935.52€	2 104 859.64 €	4 468 088.86 €
RESULTATS DEFINITIFS		448 264.43 €		1 914 964.79 €		2 363 229.22 €

Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat

Le comité syndical, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2022 :	- 235 460.36 €
Report à nouveau 2021 :	683 724.79 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	448 264.43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2022 :	114 769.92 €
Report à nouveau 2021 :	1 979 194.87 €
Résultat d'investissement cumulé :	2 093 964.79 €

Restes à réaliser (dépenses)	186 000.00 €
Restes à réaliser (recettes)	7 000.00€
Excédent d'investissement avec RAR :	1 914 964.79 €

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- En report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat à savoir la somme de : 448 264.43 € (Recette au Compte 002)
- En report à nouveau en section d'investissement à savoir la somme de : 2 093 964.79 € (Recette au compte 001)

Le document d'analyse consolidé réalisé par le SIAHVA, dénommé « CA2022-BP2023 », sera adressé à chaque commune ainsi qu'aux délégués titulaires.

Budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 est présenté aux membres du comité qui l'ont adopté à l'unanimité.

Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 718 769.43 €
Dépenses et recettes d'investissement :	3 082 409.79 €
Soit un budget total de :	4 801 179.22 €

Monsieur ISOART demande à ce que soit rajoutés dans les fiches programmes investissements (réhabilitation de travaux tranche 2) les travaux de raccordement du quartier Aréclot à Vignec. Sa demande est approuvée à l'unanimité.

Lors du vote de ce budget les élus ont posé une nouvelle fois la question du devenir du SIAHVA au 1^{er} janvier 2026, date à laquelle la compétence « assainissement collectif » sera transférée à la Communauté de Communes Aure-Louron, selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président rappelle toutes les démarches entreprises et le travail effectué au cours de ces dernières années sur le sujet, notamment le projet de création d'une Société Publique Locale (SPL). Les élus ont écrit à Monsieur le Préfet pour demander une nouvelle fois le maintien du SIAHVA en 2026. Les membres du bureau se sont rendus à la Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre en janvier 2023 pour aborder ce point avec Madame la Sous-Préfète qui n'a fait

que rappeler la réglementation aux élus. Suite à cette rencontre Mme la Sous-Préfète est venue au SIAHVA au mois de mars visiter la station d'épuration et la plate-forme de compostage.

Le Président redemande, à nouveau, aux membres présents et particulièrement aux Maires des communes membres de bien réfléchir au devenir du SIAHVA et à la gestion future de l'assainissement collectif.

Les élus soulignent les conséquences qu'entraînent les transferts de compétences en terme de service mais également d'un point de vue financier et abordent le transfert de compétence de la gestion des ordures ménagères à la Communauté de Communes Aure-Louren. Le Président, Maire d'Aragnouet indique pour exemple que 90 000 € ont été transféré du budget annexe des ordures ménagères de la Commune d'Aragnouet au budget de la Communauté de Communes Aure-Louren.

Tarifs de la redevance d'assainissement collectif et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte 2023

Le Président propose de fixer les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2023 comme suit :

- ✓ Part fixe d'un montant de 106.00 €, pour une consommation d'eau qui n'excède pas 500 m³
- ✓ Part variable qui fait l'objet d'une tarification au m³, (basée sur la consommation d'eau potable) au delà du seuil des 500 m³, à 0.70 €/ m³
- ✓ Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.250 €/ m³ (taux fixée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne a qui cette redevance est reversée en intégralité).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Admissions en non-valeur

Le président présente deux états de non-valeurs proposés par le Trésorier de la Trésorerie Aure-Louren.

Le premier d'un montant de 1 061.86 € Cet état concerne des sommes restant dues et présentées aux motifs de combinaison infructueuse d'actes, poursuites sans effet et demande de renseignement négative. Elles concernent pour la quasi-totalité le recouvrement des redevances d'assainissement et de modernisation pour des réseaux de collecte au titre des exercices 2018 à 2022.

Le second d'un montant de 359.38 € concerne des sommes restant dues et présentées au motif de surendettement et décision d'effacement de la dette par la Commission de surendettement de la Banque de France.

Le comité syndical, décide à l'unanimité :

pour le premier état l'admission en non-valeur de ces titres pour la somme de 121.68 €
pour le second état l'extinction de la dette pour la somme de 359.38 €

Contrôle pour les nouveaux raccordements d'immeubles ou lorsque les conditions de raccordement ont été modifiées

Le Président indique que l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales a été modifié par la loi du 22 août 2021 : il rend obligatoire, pour les communes ou leur syndicat compétent, le contrôle des branchements neufs et lorsque les conditions de raccordement sont modifiées.

Il précise que la réalisation de ces contrôles d'assainissement collectif (tests à la fumée et prospection par les agents du branchement) engendre des frais pour le SIAHVA, notamment des frais de personnel, frais de déplacement de fournitures et petits équipements ainsi que des frais administratifs.

Il propose donc que ces contrôles soient soumis à rémunération et propose d'instituer le tarif de 100 € par contrôle.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Groupement de commandes SIAHVA/Commune de Guchen et SIAHVA/SIABAG pour les travaux de modernisation de communication et de la supervision des systèmes d'assainissement du SIAHVA

Le Président rappelle le projet concernant les travaux de modernisation des systèmes de communication et de la supervision des systèmes d'assainissement du SIAHVA.

Il précise qu'une consultation a été lancée le 28 mars 2023.

Les travaux consistent à moderniser et à améliorer le contrôle de ses réseaux et de ses stations d'épuration et porteront principalement sur :

- ✓ la mise à jour du logiciel de supervision de la station d'épuration de Vielle-Aure et le rajout de fonctionnalités et d'informations complémentaires,
- ✓ l'adaptation des équipements de communication à la fermeture technique du GSM data CSD et à l'arrêt futur des lignes RTC « non IP »,
- ✓ le paramétrage des nouvelles sondes Ijinus sur la supervision,
- ✓ la récupération des informations de l'automate de la station d'épuration d'Aragnouet et des deux postes de refoulement,
- ✓ l'ajout d'une télégestion et la mise aux normes électrique des postes de refoulement,
- ✓ l'ajout des fonctionnalités sur l'automate de la station d'épuration de Vielle-Aure pour fiabiliser l'exploitation.

De plus, il mentionne que compte tenu que le SIAHVA s'est vu confier depuis la fin de l'année 2022 le suivi des stations d'épuration du SIABAG et de la commune de Guchen, il a paru souhaitable de proposer à ces maîtres d'ouvrage, à travers cette consultation, de surveiller leur station depuis la supervision de la station de Vielle-Aure. Ainsi deux tranches optionnelles ont été intégrées à la consultation.

Le Président propose donc qu'un groupement de commandes publiques soit créé entre le SIAHVA et le SIABAG et entre le SIAHVA et la commune de Guchen pour passer conjointement le marché de travaux et il donne lecture du projet de convention.

A l'unanimité les membres présents approuvent la création des groupements de commande publique, autorisent le Président à signer les pièces de la convention constitutive et à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce marché.

Groupement de commandes SIAHVA. Commune de Vignec, pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement au quartier Biègle, Route de Vielle-Aure.

Le Président rappelle le projet relatif à l'extension du réseau d'assainissement collectif au : « quartier Biègle, route de Vielle-Aure », à Vignec.

Le scénario retenu consiste à la création d'un collecteur gravitaire d'environ 621 ml qui sera raccordé sur le réseau d'assainissement existant Grand Rue à Vielle-Aure, ainsi que des branchements nécessaires au raccordement des constructions existantes.

Il précise que la commune de Vignec souhaite profiter des travaux d'assainissement pour installer en tranchée commune les conduits nécessaires dans le futur, pour la desserte en électricité, télécom et eau potable, des parcelles non urbanisées situées sur le tracé. Il propose donc qu'un groupement de commandes soit créé entre les deux structures.

La création de ce groupement est adoptée à l'unanimité et le Président autorisé à signer les pièces de la convention constitutive et le marché.

Demande de subvention pour les travaux de modernisation des systèmes de communication et de la supervision

Le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour la réalisation de ces travaux estimés à 115 000 € HT, (subvention estimée à 30 % du montant des travaux).

Validé à l'unanimité.

Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif

Le Président rappelle que depuis 2014 le Syndicat d'Assainissement réalise chaque année un diagnostic patrimonial d'une partie de ses ouvrages d'assainissement, afin de déterminer les tronçons endommagés et de prioriser les besoins de réhabilitation.

Le réseau est vieillissant (les premières canalisations ont été posées à la fin des années 1970) et le syndicat est donc entré dans une phase importante de réhabilitation.

Il récapitule les réhabilitations réalisées et présente le programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement prévu pour 2023.

Les travaux de réhabilitation permettront d'éliminer les eaux parasites claires, d'éliminer les déversements d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel, grâce à l'étanchement des tronçons endommagés, d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement et de renouveler le réseau vieillissant.

Ces travaux concernent les linéaires suivants :

- ✓ Saint-Lary-Soulan (secteur Village et Pla d'Adet) pour : 1 553.5 ml
- ✓ Cadeilhan-Trachère pour 13 ml
- ✓ Vignec pour 13.1 ml

- ✓ Vielle-Aure pour 507.8 ml
- ✓ **soit un total de 2 087.40 ml.**

Pour un montant estimatif de : 162 900 € HT.

Le Président indique que le Conseil Départemental 65 a nouvellement lancé un Appel à Projets pour subventionner des travaux de réhabilitations de réseaux d'assainissement collectif.

Il propose de candidater à cet appel à projets et de lancer la consultation correspondante.

Les membres du comité, à l'unanimité chargent le Président de déposer le dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental 65 et l'autorisent à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce marché.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour 2022

Les membres du comité émettent, à l'unanimité, un avis favorable sur le rapport annuel établi sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2022. Ce rapport sera adressé à chaque commune membre.

QUESTIONS DIVERSES ET AUTRES POINTS ABORDES :

Travaux d'assainissement Village des Chalets au Pla d'Adet

Le Président rappelle que les services du SIAHVA ont été associés au projet de réfection des réseaux d'eaux usées du Village des Chalets situé au Pla d'Adet, lancé par l'Agence 44/45 syndic de la copropriété et dont l'étude a été confiée au bureau HEA. L'objectif étant de rétrocéder par la suite ce réseau au SIAHVA.

Le Président souhaite attirer l'attention sur des cas particuliers rencontrés pour certains chalets à savoir :

- le chalet est construit sur le collecteur existant (du domaine de la copropriété) et est raccordé à ce collecteur directement sous le chalet.
- le chalet a plusieurs sorties d'eaux usées positionnées à des endroits différents. Le tabouret, pour récolter l'ensemble des eaux usées du chalet doit être placé sur la sortie d'eaux usées située au point altimétrique le plus bas.

Dans les deux cas, le tabouret étant positionné à l'extérieur du chalet, l'ancien collecteur devient « réseau privé » du chalet et devient à la charge du propriétaire.

Or l'état de ce collecteur (anciennement du domaine de la copropriété) n'est pas connu et il est possible qu'il soit défectueux (cassé, en partie obstrué, etc...), d'autant plus que l'état général de cet ancien réseau est reconnu désastreux.

Au vu de ces constats, il demande à ce que le(s) propriétaire(s) concerné(s) soient pleinement informés car les travaux de réfection lui incomberont.

Evolution des tarifs d'électricité

Le Président indique que les services du SIAHVA ont réalisé une étude sur l'évolution des tarifs d'électricité sur la station d'épuration de Vielle-Aure. Sont reportés, ci-dessous, les principaux chiffres.

Evolution des tarifs d'électricité

STEP de Vielle-Aure

		Tarifs 2021	Tarifs 2022 aidé	Tarifs 2023 aidé
Hiver	P	92,61 €/MWh	287,95 €/MWh	364,06 €/MWh
	HPH	76,91 €/MWh	225,63 €/MWh	340,63 €/MWh
	HCH	44,24 €/MWh	145,53 €/MWh	301,98 €/MWh
Ete	HPE	49,61 €/MWh	87,41 €/MWh	161,02 €/MWh
	HCE	15,33 €/MWh	26,64 €/MWh	14,71 €/MWh

Evolution 2021-2022	Evolution 2022-2023
211%	26%
193%	51%
229%	108%
76%	84%
74%	-85%

	2021	2022
Total consommé	726,67 MWh	699,52 MWh
Total facturé	85 665,60 €	143 378,65 €
Tarif annuel moyen	117,89 €/MWh	204,97 €/MWh



Les élus ont analysé en parallèle les économies réalisées grâce à la centrale photovoltaïque (110 m² de panneaux posés sur la toiture du hangar fin 2021, soit une puissance totale installée de 21 kWc et une production annuelle estimée à 25 600 kWh).

Le suivi de la production réelle totalise 28 848 kWh produits en 2022, soit selon ces tarifs environ 5 284 € économisés sur l'année 2022.

En 2021, les dépenses totales d'électricité du SIAHVA s'élevaient à 106 165 € TTC et représentaient 32 % des coûts de fonctionnement courants du SIAHVA. En 2022, elles s'élèvent à 197 399 € TTC et représentent 45 % des coûts de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance

Jean-Michel ISOART

Le Président

Jean MOUNIQ

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE